

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation
22 janvier 2026

Date d’Affichage
22 janvier 2026

Objet de la délibération

No 2026-100306
Affaires Générales

**Motion de soutien pour la liberté
locale et les moyens d’agir des
communes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhucq, Maire.

Présents : Etienne Dhucq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Philippe Chevriot pouvoir à Monique Morel, Jean-Paul Colmont pouvoir à Romain Girardin, Catherine Ruiz Collas pouvoir à Tristan Ruiz

Absentes excusées : Claudette Bouché, Karine Bocquet, Valérie Prieur, Coralie Adnot

Absent : Pascal Hourlier

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Après l’exposé de monsieur le maire précisant qu’à l’occasion du 107^{ème} Congrès des maires, l’association des maires de France (AMF) et des présidents d’intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale pour les communes et les intercommunalités et a proposé aux élus locaux de prendre une motion de soutien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, apporte sa motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d’agir des communes, selon le texte suivant :

La liberté locale est la condition d’une démocratie vivante et d’une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l’action publiques des citoyens, est pourtant l’une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l’occasion du 107^e Congrès des maires, l’Association des Maires de France et des présidents d’intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l’effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de Montmirail partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d’agir aux communes et intercommunalités, par :**

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l’Etat ou d’une autre collectivité ;
- **L’autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité,** qui confie par principe à l’échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision.

Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie. **La commune de Montmirail s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.**

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire local**, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier ;

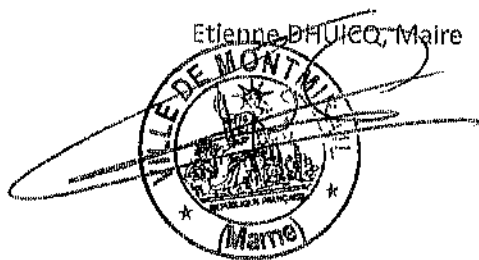
Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres.

A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Pour extrait conforme,

Le 28 janvier 2026

Etienne DHUICQ, Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20260128-2026-100306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026
Publication : 02/02/2026

le maire

A large, stylized signature in black ink is written over the 'le maire' text and extends into the left margin.